

## **LOUP : UN PEU DE SANG ET BEAUCOUP D'ENCRE...**

(article d'Yves THONNERIEUX / NATUR'AILES,  
paru dans le Courrier de la Nature, revue de la SNPN)



**Il y a un peu plus d'un an (mai 2003), la Commission loup de l'Assemblée Nationale rendait sa copie. Nous publions ici quelques extraits de ce rapport très polémique, répercutons les réactions qu'il a suscité et résumons le projet de plan de gestion que le Gouvernement voudrait instaurer jusqu'en 2008.**

### **La présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme en montagne :**

***Extraits du rapport d'enquête de M. Christian Estrosi, président de la commission, et de son rapporteur, Monsieur Daniel Spagnou (députés UMP)***

« On rappellera que c'est 10 ans avant la création de cette commission, le 5 novembre 1992, dans le vallon de Mollières, en zone centrale du Mercantour, que 2 loups étaient vus pour la première fois, en France, après l'éradication du prédateur dans les années 30. Depuis, les loups n'ont cessé de s'étendre à d'autres territoires et les prédateurs constituent un problème constant pour les éleveurs. (...)

Au fond, ce sont deux conceptions de la nature qui s'opposent. Les naturalistes et les militants posent la question en termes d'écosystème et de biotopes. Ils se considèrent comme les seuls protecteurs et aménageurs d'un espace rural qu'ils connaissent souvent mal et qu'ils entendent gérer au nom d'une vision parfois idéologique, en y assurant la restauration et le maintien d'une diversité biologique qui doit faire sa place au prédateur, indispensable, selon eux, au maintien des équilibres.

Face à eux, le monde rural et ses représentants, parlent d'exploitations, d'outil de travail, de parcelles, de lots et se sentent niés dans leur existence d'habitants et de gestionnaires de l'espace par le retour d'un prédateur dans des lieux qu'ils habitent et où ils travaillent depuis des générations et qu'ils contribuent à entretenir, à protéger et à embellir. (...)

Cette vision mythologique et fantasmée de la nature s'est particulièrement portée sur le loup. Celui-ci semble en effet devenu, au fil des ans, le symbole d'une liberté sauvage et pure, emblème parfait d'un combat pour une nature originelle et non encore souillée.

La présence des grands prédateurs ne saurait être acceptée que dans la mesure où elle est compatible avec celle de l'homme. Les travaux de la commission ont permis de

constater que cela n'est pas toujours possible et, dans un tel cas, la commission estime que la priorité doit être donnée à l'homme, sans hésitation. (...)

Problème controversé s'il en est, la question du retour naturel ou de la réintroduction du loup en France a suscité l'attention toute particulière de la commission. (...)

La conviction d'une majorité de membres de la commission, est que la vérité se situe probablement entre les deux : au vu des connaissances scientifiques actuellement disponibles, un retour naturel du loup d'Italie est tout à fait possible et les analyses génétiques effectuées depuis 1996 confirment cette possibilité, sans bien sûr la prouver. De même, il est probable que des lâchers clandestins de loups ont eu lieu mais, encore une fois, sans qu'il soit possible de le prouver. Ces lâchers ont probablement été le fait de particuliers, passionnés de la nature et particulièrement irresponsables. (...)

### **L'Italie, « réservoir » des loups français**

L'assertion selon laquelle des loups seraient partis du parc des Abruzzes pour arriver jusqu'aux Alpes reste très improbable. Il est plus vraisemblable que les loups qui sont arrivés (et qui continuent d'arriver) dans les Alpes-Maritimes soient des animaux partis des régions recolonisées des Apennins du Nord, c'est-à-dire de Toscane ou de Ligurie. Il est possible que le loup soit passé par les Apennins occidentales, sans qu'il y ait été repéré et sans qu'il ait colonisé cette région pourtant favorable à l'installation d'une meute. Le loup est capable de parcourir plus de 100 kilomètres en quelques jours avant de s'établir, même s'il traverse sur son chemin des zones potentiellement favorables, quitte à revenir combler les espaces interstitiels par la suite comme cela semble s'être produit.

C'est également ainsi que s'est opérée, à partir du Mercantour, la recolonisation de l'arc alpin français, mais sur de moindres distances. (...)

En l'état, l'analyse génétique des loups présents sur le territoire français confirme leur origine italienne. Pour autant, elle ne dit pas comment ces loups sont arrivés jusqu'en France. Cela suppose simplement que s'il y a eu lâcher de loups, ceux-ci auront dû être pris en Italie puis transportés en France. En effet, tous les loups captifs en France sont soit de souche polonaise, soit nord-américaine, soit, plus récemment, mongole. (...)

### **Une stratégie de communication contestable**

Une opacité délibérée est à l'origine des difficultés rencontrées aujourd'hui : elle implique le parc du Mercantour et la Direction de la Protection de la Nature, conjointement associés dans un déni de démocratie.

Deux loups furent aperçus pour la première fois dans la zone centrale du parc du Mercantour au début du mois de novembre 1992. Or, la réapparition du loup sur notre territoire n'est rendue publique que six mois plus tard, par voie de presse. (...)

Ainsi, ni la Direction de la nature et des paysages, ni le parc n'ont prévenu les élus ou les associations agricoles, alors qu'il eut été indispensable que les éleveurs se préparent à cette contrainte qui devait tant modifier leurs pratiques pastorales. (...)

Ce refus d'associer les élus et les éleveurs à un événement qui allait les affecter profondément explique en grande partie les difficultés rencontrées sur ce dossier par la suite. Du jour au lendemain, on leur a dit : « Le loup est là, il faut vous adapter » ! Il n'est pas étonnant que la majorité des éleveurs ait cru à un complot écologiste les mettant devant le fait accompli. Ce refus de transparence a installé une méfiance durable et profonde, toujours présente aujourd'hui. (...)

### **Un noyautage des services de l'Etat par les militants**

Alors que les parcs régionaux du Queyras et du Vercors ont réussi à impliquer tant les élus que les autres acteurs locaux à la gestion des problèmes posés par le loup, le parc national du Mercantour a préféré garder le secret le plus longtemps possible et a retardé la diffusion de l'information auprès des élus et de la profession agricole. La gestion de la réapparition du loup par le parc national du Mercantour et par la direction de la nature et des paysages est donc clairement en cause.

Ces institutions semblent avoir été beaucoup influencées par les positions des associations de protection de l'environnement qui faisaient du loup, déjà à cette époque, un symbole de leur combat. La commission a été frappée par le nombre d'associations de défense du loup, signe de la popularité du prédateur au sein de la population, ou plutôt de la popularité de l'image qu'en donnent les médias, image travestie et bien éloignée de la réalité de l'animal. Ces associations sont sans doute plus nombreuses que le loup ne l'est lui-même sur notre territoire ! (...)

On notera d'ailleurs qu'il y a souvent une certaine confusion entre le statut de militants et celui de scientifique. Il ne s'agit pas de remettre en cause la rigueur scientifique de ces chercheurs mais on ne peut nier que certains sont totalement fascinés par leur objet d'étude et qu'il leur est sans doute parfois difficile de séparer jugement scientifique et jugement militant.

On constate malheureusement que l'étanchéité entre le monde associatif et les responsables administratifs est très insuffisante, expliquant, en partie, le peu de confiance qu'ont beaucoup d'acteurs de ce dossier dans l'administration du ministère de l'environnement. (...)

### **Le loup jusqu'où ?**

(...) le loup peut vivre dans quasiment n'importe quel environnement et s'adapte très bien aux différentes conditions qu'il est susceptible de rencontrer lors de la colonisation d'un territoire. A travers le monde, on trouve des loups aussi bien en montagne qu'en plaine, dans le désert que sur des territoires gelés toute l'année, dans les espaces boisés que dans les zones urbaines.

Il est donc tout à fait certain que le loup ne va pas rester dans les montagnes de l'arc alpin mais qu'il va, au contraire, en descendre et recoloniser petit à petit les plaines et les forêts. Il ne s'agit pas ici de « crier au loup », ni de créer un sentiment de panique mais bien de faire preuve de lucidité.

La présence du loup sur d'autres parties du territoire national ne créera pas nécessairement les mêmes difficultés que celles rencontrées dans les Alpes. Tout dépend du type d'élevage pratiqué, des pratiques pastorales, du relief, de la topologie. Par provocation, on pourrait même dire que le loup est revenu précisément là où il est susceptible de créer le plus de problèmes. Dans le Massif central, par exemple, où il n'y a pas d'élevage extensif, le loup ne créerait pas le même type de difficultés ; il permettrait même de réguler la population de sangliers qui est source de nombreux dommages et dépenses.

### **Adapter notre réglementation**

La France a souscrit de nombreux engagements internationaux et européens qui l'ont amenée à modifier sa législation nationale afin d'assurer une protection importante de la faune sauvage. (...)

Au niveau international, le loup est intégré dans différentes conventions de conservation des espèces : CITES (convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune sauvage et de la flore), Convention de Berne, Directive « Habitats ».

Le statut protecteur accordé au loup par la Convention de Berne n'est pas absolu puisqu'elle prévoit, en son article 9, des dérogations au régime de protection générale des espèces visées par ses annexes :

- dans l'intérêt de la protection de la flore et de la faune ;
- pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété.»

Cette marge de souplesse doit pouvoir être exploitée dans le cadre d'une politique globale de gestion du loup. Il est possible de trouver une solution viable et satisfaisante dans le cadre juridique européen existant, en adaptant la réglementation nationale. (...) »

Suivent 25 propositions de gestion dont nous reprenons ci-dessous les plus marquantes :

- Déterminer des seuils de compatibilité entre l'élevage et la présence de loups et délimiter des territoires où la protection serait intégrale, des territoires où le loup pourrait être prélevé sous certaines conditions et des territoires où sa présence ne devrait pas être tolérée. Désigner ces territoires par arrêtés préfectoraux.
- Adopter, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement les dispositions encadrant et limitant la mise en oeuvre des actions de régulation des loups, dans le respect de l'article 16 de la directive « Habitats » et prévoyant notamment :
  - a- le taux de prélèvement annuel autorisé sur la population de loups ;
  - b- le déclenchement d'une action dès la première attaque meurtrière ;
  - c- l'interdiction des battues administratives ou de toute autre mesure d'élimination non sélective à l'encontre des espèces protégées.

Aménager en conséquence l'arrêté du 12 octobre 1996, modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire.

- Compléter l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales afin de donner aux maires le pouvoir de faire exécuter une décision du conseil municipal visant à l'élimination, par tir sélectif, d'un loup ou d'un lynx dangereux pour les troupeaux. Donner la possibilité aux bergers titulaires d'un permis de chasse, de procéder à l'élimination autorisée. Ce pouvoir ne pourra s'exercer que dans les communes situées hors des territoires de protection totale des prédateurs. Dans les secteurs d'exclusion des loups, créer des brigades de louveterie en nombre suffisant pour déloger les loups.
- Rompre avec le maintien d'une certaine forme de cogestion du ministère de l'écologie et du développement durable par les associations de défense de l'environnement. Exclure les bénévoles du réseau loup et réserver aux agents assermentés le soin de récolter les indices de présence. Accélérer la procédure d'identification et de contrôle des loups en captivité.

*Encadré hors-texte :*  
**Les réactions des partisans du loup  
à la publication du rapport parlementaire**

Le rapport Estrosi – Spagnou (dont nous venons de reprendre quelques extraits) a évidemment déclenché la colère des mouvements qui militent en faveur du retour des grands prédateurs.

Pour France nature environnement, qui fédère de multiples associations, « *la présence du loup en France aurait pu être l'occasion de discuter véritablement de l'avenir du pastoralisme. Mais on a choisi de faire porter au loup la responsabilité des difficultés des éleveurs, quand le vrai problème peut se résumer à la concurrence des ovins néo-zélandais et australiens qui rend la survie économique des éleveurs français particulièrement critique.* »

**Non au zonage préconisé par les députés**

L'idée maîtresse du rapport, qui consiste à contenir le loup sur des territoires sans brebis, est considérée au mieux comme une utopie de bureaucrates, au pire comme un exemple flagrant de démagogie politicienne par les associations de protection de la nature. Et FNE de rajouter : « *En proposant un zonage, assorti de battues municipales et d'un droit de destruction accordé aux éleveurs, le rapport préconise une éradication qui ne dit pas son nom. Ce zonage est un non-sens biologique. Le loup a besoin de vastes espaces et ne se promène pas avec une carte Michelin !* » En conséquence, FNE demande au gouvernement « *de tenir ce rapport pour ce qu'il est, c'est-à-dire un pamphlet partisan et sans surprise, s'agissant d'une commission dont la majorité des membres affichait, dès l'origine, un parti-pris foncièrement anti-loup.* »

Les Verts s'alignent derrière ces propos en dénonçant la non-politique agro-pastorale de la France et le rôle de bouc-émissaire que l'on veut faire tenir au loup pour éclipser le débat derrière un rideau de fumée : « *La mondialisation que subit la profession agricole (...) est ainsi cachée par la réimplantation d'un grand prédateur à qui l'on fait « porter le chapeau ». On en profite ainsi pour proposer des fonds publics pour embaucher des aides-bergers qui iront à de grands troupeaux, sans pour autant arrêter la déprise et la disparition des éleveurs dont le prix de revient de la viande est environ le double du prix de vente actuel.* »

**Un retour naturel auquel la commission parlementaire refuse de croire**

L'autre critique importante des Verts se rapporte aux conclusions de la commission sur les conditions de retour du loup : « *Avec les données scientifiques de ce rapport, les parlementaires avaient tous les éléments en main pour affirmer que la réapparition du loup est due à une recolonisation naturelle et non à une réintroduction par l'homme. Pourtant, le doute est volontairement maintenu (...).* »

Le Groupe Loup France (\*), pour sa part, s'attendait à des positions encore plus radicales que celles relevées dans le rapport en question et il note en demi-teinte : « *La confirmation par la commission des engagements internationaux de la France pour la protection du loup, les mesures préconisées pour la défense du pastoralisme et la protection des troupeaux, l'appel au dialogue entre les protecteurs de la nature et le monde de l'élevage, ainsi que le recours à la coopération européenne vont dans le bon sens. C'est ce que nous recommandons depuis le retour du loup dans notre pays, il y a plus de 10 ans. (...)* Les conclusions du rapport de la commission qui consacre la priorité de l'homme, de ses activités et de ses traditions sur le loup méritent un large débat de société. L'homme et l'animal sauvage peuvent coexister pacifiquement et

*aucun des deux ne doit être prioritaire ! Le Collectif de Défense du Loup se portera garant auprès de l'Etat du respect de cet équilibre. »*

(\*) Le Groupe Loup France a fusionné récemment avec l'association Artus de défense de l'ours pyrénéen. L'association Ferus est née de ce rapprochement. Elle plaide la cause de trois super-prédateurs que sont l'ours, le loup et le lynx. Site web : [www.ours-loup-lynx.info](http://www.ours-loup-lynx.info)

*Encadré hors-texte :*

### **La problématique loup pour les bergers**

*« Qui a peur du grand méchant loup ? » titrait le Nouvel Observateur, sous la plume de Fabien Gruhier, dans un article qui précédait de peu la publication du rapport parlementaire. Réponse : les bergers de nos belles montagnes...*

*Notre confrère, qui a puisé ses chiffres auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable, attribue au loup 570 attaques de troupeaux en 2002, contre 372 l'année précédente. Avec 2 304 brebis tuées l'an dernier (pour 1 830 en 2001), les dégâts occasionnés par le loup sont résolument orientés à la hausse. Mais Fabien Gruhier reconnaît que « la plus grande partie de cette macabre différence, en terme de mortalité ovine d'une année sur l'autre, est imputable à l'hécatombe survenue le 20 juillet 2002 sur la commune du Moulinet, dans le parc naturel du Mercantour (Alpes-Maritimes) : alors, affolées par l'attaque de deux loups, pas moins de 407 brebis se sont écrasées au fond d'un ravin. »*

#### **Les chiens plus meurtriers que les loups**

*« A chaque attaque les loups tuent beaucoup moins que les chiens », admet Florent Favier du ministère déjà cité. « Selon les associations écologiques, reprend le Nouvel Observateur, dans l'ensemble des départements alpins français, au moins 15 000 ovins seraient chaque année victimes de chiens errants. Comme, en plus, la mortalité normale en alpage estival touche environ 25 000 brebis, et que souvent une épidémie de brucellose oblige à en abattre plusieurs milliers, on voit que le total des 2 304 victimes du loup (chiffre exceptionnel, incluant la catastrophe du Moulinet) doit être relativisé. »*

#### **Le vrai problème est économique**

*Une source AFP difficilement contestable souligne l'importance de la crise ovine : « en vingt ans, la moitié des exploitations françaises d'élevage ovin ont disparu et le nombre de brebis mères a diminué de 20%. La production française ne couvre plus que la moitié des besoins, contre 80% au début des années 80. L'ouverture des marchés, la concurrence des brebis britanniques et néo-zélandaises, la faiblesse des aides européennes rendent de plus en plus difficile la survie du pastoralisme, essentiel au maintien de l'activité et des paysages en montagne. »*

*« Le pastoralisme crie au loup parce qu'il a d'énormes problèmes », résume Jean-Marc Landry. « Mais si le loup disparaît, on verra que les problèmes demeurent. »*

*« S'il est vrai que, comme l'affirment les éleveurs, la tonte des moutons coûte environ sept fois plus cher que ce que rapporte la vente de la laine ; s'il est vrai qu'il faut au moins un cheptel de 500 moutons pour nourrir une seule personne ; alors, en effet, il semble bien difficile d'investir et de payer des gardiens de troupeaux. Mais est-ce la faute du loup ? Et son extermination réglerait-elle le problème ? » s'interroge l'AFP pour clore son communiqué du 14 mai 2003.*



*Encadré hors-texte :*  
**L'après rapport parlementaire (\*)**

Depuis la publication du travail de la Commission Parlementaire, un projet de plan de gestion pour le loup a été rédigé par les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture.

Quand l'administration a manifesté son intention de rédiger un document destiné à encadrer son action envers le loup jusqu'en 2008, elle a contacté divers partenaires : monde de l'élevage, associations concernées par la protection du loup et gestionnaires d'espaces naturels. Elle leur a proposé de participer aux réunions d'un groupe informel destiné à échanger des données, à faire des propositions, à recueillir les remarques des uns et des autres sur les intentions des pouvoirs publics. France Nature Environnement, le WWF France et Ferus ont été sollicités du côté des défenseurs du loup.

Les données de départ étaient assez claires : le gouvernement entendait répondre, en rédigeant son plan, aux attentes de la Commission Parlementaire qui avait conclu de manière assez provocatrice à une quasi incompatibilité entre la présence du loup et l'élevage ovin extensif, alors que les auditions de la commission s'étaient révélées beaucoup plus nuancées.

Les associations ont apporté de nombreux arguments et infléchi un texte qui, dans ses grandes lignes, n'est pas aussi négatif pour l'espèce qu'il aurait pu l'être : sans violer la confidentialité de certaines positions, de fortes pressions se sont exercées à un moment pour que la France déclare qu'elle ne laisserait pas le loup "franchir le Rhône".

Les tirs de loups étaient déjà décidés par l'Etat avant les réunions du groupe (ils avaient été autorisés les années précédentes mais n'avaient pas été mis en oeuvre). Les associations de protection en ont bien entendu combattu l'inscription dans le projet de plan, avant de s'y opposer plus tard sur le terrain.

Un projet de l'administration a été soumis le 5 mai 2004 à l'instance officielle de concertation prévue par la loi, le Conseil national de protection de la nature (où siègent le WWF et FNE parmi d'autres associations). Le CNPN a approuvé les grandes lignes du plan et voté contre les autorisations de tir qui devraient être délivrées en 2004.

L'approbation, par une instance où les protecteurs et les scientifiques experts en matière de faune sauvage sont majoritaires, des grandes lignes du projet montre qu'il n'est pas désastreux. Dans sa version actuelle (*ndlr: fin mai 2004*), il reconnaît la vocation de la population de loups à grandir, il met l'accent sur la valeur patrimoniale de l'espèce (ce qui n'est pas évident pour ceux qui la combattent), il n'exclut *a priori* aucun point du territoire ; ce qui permet de rêver à un futur où le loup recoloniserait les grandes forêts de l'est et du centre, le Massif Central ou les Pyrénées.

Il a également le mérite d'impliquer très fortement pour la première fois les crédits de l'agriculture dans le processus de financement des mesures de prévention des attaques et de protection des troupeaux. Or, il s'agit de sommes conséquentes (la France est le pays du monde qui finance le mieux les dommages directs et indirects causés par les prédateurs au bétail). La ligne de crédits européens "Life" qui les prenait auparavant en charge ne pouvait plus être reconduite.

Mais ce n'est pas le plan définitif : les associations ont protesté contre les tirs programmés, contre la sous-estimation de la question des chiens errants et contre le fait qu'on continue d'indemniser ceux des éleveurs qui délibérément, par volonté de faire capoter le système, refusent tout moyen de protection des troupeaux.

Les éleveurs ont, de leur côté, réclamé beaucoup plus de tirs de loups, des possibilités de quasi "autodéfense" pour les bergers, le droit d'intervenir dans les espaces protégés, davantage de subventions.

Et surtout, le Ministère de l'agriculture s'est opposé à ce plan qu'il juge trop favorable au loup. Il demande beaucoup plus de tirs, ce qui est conforme aux positions personnelles de M.Gaymard qui s'est déclaré pour une forte réduction du nombre de loups.

Des discussions ont encore lieu entre les ministères et, si elles n'aboutissent pas, il y aura peut être un arbitrage de Matignon. On ne sait donc pas quel visage définitif aura le plan de gestion du loup sur lequel les pouvoirs publics fonderont leur action pendant les 5 ans à venir.

La vigilance et la mobilisation des associations sont plus que jamais nécessaires !

*(\*) Ce texte reprend en les résumant les informations mises en lignes sur le site internet de l'association Ferus (émanation du Groupe Loup France et d'Artus, comme déjà dit).*